

# JPMorgan Funds - Multi-Manager Alternatives Fund

Date d'entrée en vigueur : 16 février 2026

---

*A moins qu'ils ne soient spécifiquement définis dans le présent document, les termes commençant par une lettre majuscule auront la signification qui leur est donnée dans le prospectus du Compartiment concerné.*

Le 16 janvier 2026, nous avons publié sur Internet un avis annonçant que le JPMorgan Funds - Multi-Manager Alternatives Fund entendait mettre à jour sa politique d'exclusions environnementales, sociales et de gouvernance des Fonds « Promouvant des caractéristiques ESG » relevant de l'Article 8 du règlement SFDR de l'UE, afin de supprimer le seuil applicable relatif aux armes conventionnelles.

Nous vous informons que le JPMorgan Funds - Multi-Manager Alternatives Fund ne procédera pas à ces modifications pour des raisons propres à la gestion dudit Compartiment.

Veillez noter que ces changements n'auront aucune incidence notable sur la gestion ou le profil de risque des Compartiments.